

## Pôle Ressources

Formation Continue/VAE

### **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (A.E.P.E.) Programme de formation mixte (FOAD et Présentiel)**

#### Public visé

Tous publics en reconversion professionnelle souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans le secteur de la petite enfance ou en poursuite d'études désirant développer des compétences professionnelles liées à la petite enfance et obtenir un diplôme reconnu dans ce domaine.

#### Prérequis et modalités d'accès

- Avoir 18 ans à l'inscription à l'examen
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau CAP a minima pour être dispensé des épreuves générales
- Niveau de maîtrise en français : B2 (recommandé)
- Disposer d'un matériel adapté (ordinateur et Webcam) et d'une connexion Internet
- Modalités de sélection : Dossier de candidature suivi d'un entretien individuel avec la référente pédagogique du CAP. Epreuve écrite de positionnement en amont de l'entretien individuel pour les personnes non dispensées des épreuves générales.

#### Objectifs

La formation prépare au certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant Educatif petite Enfance (CAP AEPE), diplôme national qui valide un premier niveau de qualification professionnelle dans la petite enfance.

La formation permet d'acquérir les compétences et les aptitudes professionnelles nécessaires à l'exercice d'un emploi en tant qu'Assistant.e maternel.le agréé.e, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle (ATSEM), Professionnel.le en accueil collectif (crèche).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera un professionnel qualifié qui sera capable de :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations Enfant-Parents-Professionnels
- Exercer son activité aussi bien en écoles, qu'en établissements d'accueil collectif du jeune enfant (crèches), ou au domicile

## **Programme de formation**

La formation s'articule autour de l'acquisition de 4 Blocs de compétences correspondant aux 3 épreuves professionnelles du CAP AEPE et de l'épreuve de la Prévention Sécurité Environnement (PSE) :

- ✓ Accompagner le développement du jeune enfant (Bloc1)
- ✓ Exercer son activité en accueil collectif (Bloc2)
- ✓ Exercer son activité en accueil individuel (Bloc3)
- ✓ Prévention-Sécurité-Environnement (PSE)

Pour acquérir ces blocs de compétences, le programme de formation se compose de 3 modules d'enseignements :

### **Module1 : Acquérir les compétences communes transversales**

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte (Bloc1)
- Identifier la prévention des risques dans son environnement personnel et professionnel (PSE)
- Adopter une posture professionnelle adaptée (Bloc1)
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant (Bloc2)
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement (Bloc2)
- Organiser son action (Bloc3)

### **Module2 : Acquérir les compétences communes de réalisation**

- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné (Bloc1)
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant (Bloc1)
- Réaliser les soins au quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages (Bloc1)
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant (Bloc1)

### **Module3 : Acquérir les compétences spécifiques aux contextes d'exercice professionnel**

- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant (Bloc2)
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle (Bloc2)
- Négocier le cadre de l'accueil (Bloc3)
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant (Bloc3)
- Élaborer des repas (Bloc3)

L'intégralité du programme de formation doit être suivis même si le stagiaire dispose de dispenses à l'examen.

## Organisation de la formation

- Capacité du groupe en formation : 15 stagiaires
- Durée de la formation et modalités:

La formation se déroule sur une période de 10 mois, de septembre à Juin (certifications comprises).

La formation est mixte, à la fois en présentiel et distanciel.

La durée totale de la formation est de **876 heures** et se décompose selon les modalités suivantes :

**Formation en Présentiel** sur le site de l'IFRASS : 100 heures sur 9 session de regroupements

**Formation à Distance** (accès à une plateforme d'e-learning) : 328 heures dont 39 heures de Classes Virtuelles

**Formation en milieu professionnel/stage** : 14 semaines ou 448 heures

- Horaires de la formation: 8h30-12h00 et 13h00-16h30
- Délai d'accès à la formation : 3 mois avant le début de la formation à 15 jours après le démarrage de la formation, en fonction du financement demandé.

## Moyens pédagogiques et techniques

- **Outils et technologies** :

A distance : Plateforme d'e-learning (Moodle) pour les activités et les ressources (Visio, Audio, Documents) ; Teams pour les classes virtuelles hebdomadaires.

En présentiel : TP utilisant du matériel de puériculture (poupons, transat, lit, mobilier de crèche, matériel divers), cours utilisant tableau blanc interactif

L'IFRASS dispose de salles de cours équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs, de salles de travaux pratiques, d'une salle informatique de 16 postes à disposition des apprenants, d'un centre de ressources documentaires.

Du matériel est mis à disposition dans les locaux de l'IFRASS :

Accès à Net Office 365

Wifi gratuit dans les locaux de l'IFRASS

Accès aux ordinateurs mis à disposition en salle informatique

- **Encadrement pédagogique et technique** :  
✓ **Référente pédagogique**

Anne GRIMAL-FLOQUET, infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, formatrice diplômé D.U. de formation à distance.

La référente pédagogique est garante du déroulé pédagogique et gère au quotidien la formation et le suivi individuel des stagiaires tout au long du parcours de formation. Elle participe aux instances de certification.

Les échanges avec la référente pédagogique peuvent se faire :

- En présentiel, lors des regroupements
- A distance lors des Classes Virtuelles, tous les lundis matin de 8h30 à 10h00 (hors périodes de fermeture du centre de formation)
- Par téléphone (05.34.63.89.13) et par mail ([a.grimal-floquet@ifrass.fr](mailto:a.grimal-floquet@ifrass.fr)) les lundis, mardis journée et jeudi matin

✓ **Formatrices/Formateurs**

Anne GRIMAL-FLOQUET

Virginie DENAT-BORDE, Infirmière Puéricultrice et formatrice, Jean-Pierre CHAUBET, Infirmier Puériculteur, Educateur de Jeunes Enfants et formateur, Hélène HERRY, Educatrice de Jeunes Enfants et formatrice.

Les formateurs.rices, experts de la petite enfance et formés à la pédagogie pour adultes, interviennent également auprès des élèves, stagiaires et apprentis de l'IFRASS sur les filières Auxiliaires de Puériculture et Educateur de Jeunes Enfants.

✓ **Référents techniques**

Jérémy PILETTE et Pascal HUTTER

Les échanges avec les référents techniques peuvent se faire :

- En présentiel, lors du premier regroupement : prise en main de l'espace numérique de travail, création des identifiants et configuration des ordinateurs personnels si besoin. Puis en présentiel lors des regroupements suivants.
- Par téléphone (05.34.63.89.26) et par mail ([p.hutter@ifrass.fr](mailto:p.hutter@ifrass.fr)) tous les jours ouvrés (hors périodes de fermeture du centre de formation)

Les Modalités techniques d'assistance : Tutorat à distance, forum de discussion sur Moodle, messagerie personnelle IFRASS sur Net Office 365, visio-conférence avec Office 365 Teams

✓ **Référent Handicap**

Nathalie PARAYRE

Le référent handicap s'assure de la faisabilité organisationnelle (horaires, rythme), matérielle et pédagogique (supports pédagogiques adaptés...) pour les personnes en situation de handicap en formation. Les échanges avec le référent handicap peuvent se faire :

- En présentiel à tout moment du parcours de formation du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires (hors périodes de fermetures du centre de formation)
- Par mail à [referent-handicap@ifrass.fr](mailto:referent-handicap@ifrass.fr)

• **Les locaux :**

Les locaux de l'IFRASS situés au 2 bis rue Emile Pelletier, 31100 TOULOUSE sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Les locaux, desservis par les transports en commun (Métro : BASSO CAMBO, Terminus Ligna A), sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap. Les locaux sont également équipés d'une zone de détente avec distributeurs, frigos et micro-ondes.

## Méthodes et suivi pédagogique

- Méthodes pédagogiques

Formation en alternance avec période de formation en centre de formation sur le site de l'IFRASS et en milieu professionnel.

Les lieux d'apprentissage sont des structures collectives d'accueil de jeunes enfants ou organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de trois ans.

Formation en FOAD – Enseignement à distance et en présentiel

A distance : cours en ligne, classes virtuelles, cas pratiques, exercices corrigés, exercices collectifs avec correction par les pairs, Chat, quiz

En présentiel: cours magistraux, mises en situation pratique lors des TP permettant d'appréhender les gestes techniques nécessaires à l'exercice du métier, travaux collaboratifs de groupe,

En présentiel et à distance : accès au centre de ressources documentaires (ouvrages et périodiques numérique, DVD, livres de référence)

- Suivi pédagogique et prévention des ruptures de parcours

Tout au long de la formation, entretiens hebdomadaires en classe virtuelle, ponctuels par téléphone ou par mail autant que de besoin.

Pour la formation à distance asynchrone : la formation est suivie directement sur la plateforme LMS. Les activités sont réalisées et corrigées de façon hebdomadaire.

Pour les périodes de formation en présentiel et les classes virtuelles : Feuille d'émargement et suivi d'assiduité

Suivi des activités en milieu professionnel : livret de suivi en milieu professionnel avec descriptif des activités et des compétences acquises.

## Modalités d'évaluation de la formation

- Evaluation pré formative
- Evaluations des acquis en cours de formation

Contrôles continus par exercices à réaliser de façon hebdomadaire.

Devoirs individuels et devoirs collectifs.

4 Examens blancs (EP1, EP2, EP3 & PSE) réalisés dans les mêmes conditions que lors de l'examen académique :

*EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant - Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien (25min)*

*EP2 – Exercer son activité en accueil collectif - Epreuve écrite (1h30)*

*EP3 - Exercer son activité en accueil individuel - Epreuve orale : exposé puis entretien (25 min avec temps de préparation de 1h30)*

*Prévention Sécurité Environnement (PSE) - Epreuve écrite (1h00)*

- Evaluations des acquis en milieu professionnel

Livret de suivi de formation en milieu professionnel

- Evaluations de la satisfaction

Questionnaires de satisfaction à mi-parcours et en fin de formation

- Suivi post formation

## Validation & Certification

- Validation de la formation

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation et de compétences

A l'issue des examens de certification : obtention du diplôme du CAP Accompagnant Educatif petite Enfance.

- Certification

√ Libellé de la certification : CAP – Accompagnant éducatif petite enfance

√ Niveau : Titre professionnel de niveau 3

√ Code RNCP : 38565 (*pour plus d'informations sur la certification RNCP 38565 :*

[https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/.](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/))

√ Nom du Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

√ Date d'Enregistrement : 31/12/2023